

contrat de saillie

CLAFOUTIS DES CRAS

Saison de monte 20..... - IAC

Vendeur :

David Néri – Haras d'Epona /Poney Club au 2d –Domaine de Combassat – 63270 Busséol
tel. 06 99 76 63 63 / au2d@domaine-de-combassat.org – www.domaine-de-combassat.org

Acheteur :

Nom : Prénom :

Adresse : CP/Ville :

Téléphone : E-mail :

Réservation d'une carte de saillie 20..... pour la jument :

Paret par.....

Nom : N° SIRE :

Race : née le :

Conditions de monte :

- A la réservation de la carte de saillie : **550 € H.T** par chèque établi à l'ordre du propriétaire de l'étalon et retourné joint au présent contrat, pour 3 doses de huit paillettes de sperme congelé, la dose supplémentaire sera facturée 100 € H.T.
- Les frais d'acheminement des doses, les frais de mise en place de la semence, suivi échographique et pension de la jument à la charge de l'acheteur. les frais d'acheminement sont à régler à SARL Eurogèn – 9 bis rte de st côme –B.P.338 – 50500 CARENTAN – tel 02 33 42 12 49 – fax 02 33 71 99 04 ,avant le départ des doses , à moins que ces dernières soient enlevées sur place par l'acheteur
- L'attestation de saillie ne sera délivrée par le vendeur qu'après le règlement intégral de toutes les sommes dues par l'acheteur.
- La semence congelée non utilisée ou en excédant en 20..... reste la propriété de M Néri david et doit être retournée chez Eurogèn à la fin de la saison de monte.

La jument sera inséminée en 20..... IAC dans le centre agréé suivant

.....

Adresse :

.....

Fait à

Le / /

L'acheteur,

(signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Le Vendeur,